



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE C**



Séance du 03 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 28 mai 2024

Date d'affichage : 11 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trois juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. B. PY -T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints - S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLOIN – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : M. JACOBBERGER donne pouvoir à S. COLLILIEUX – S. LAMBERT donne pouvoir à T. SEGUIN – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – P.E. PHEULPIN donne pouvoir à M. HEQUET

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – Q. COUVREUR

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2024/06/54

Convention capture et stérilisation des chats errants avec l'OPEB

Monsieur GUENOT de l'association OPEB a pris attache de la mairie pour offrir ses services.

Il est donc proposé d'autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec l'association OPEB,
- AUTORISE Madame le Maire à verser une subvention de 500 € par an conformément à l'article 2 de la convention,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE